

DANS L'ACTION
 AVEC LES PERSONNELS
 POUR LE PROGRÈS SOCIAL



Si on jette brutalement une grenouille dans de l'eau bouillante, le stress la fait bondir. Elle a une chance d'éviter le pire.

Si on la met dans de l'eau tiède, elle ne prend pas conscience du danger et ne réagit pas.

Si on monte très progressivement la température de l'eau, elle ne réagit toujours pas.

Quand elle réalise qu'on est en train de la cuire, elle est trop engourdie pour fuir.

Une parabole que connaissent bien les gouvernants.

Sous prétexte de la dette publique, dont nous avons vu dans un tract précédent ce qu'il fallait en penser, des plans d'austérité brutaux sont mis en place dans divers pays. En France aussi, mais avec une progressivité lente pour désamorcer notre réaction. Petit tour d'horizon chiffré.

L'ÉROSION DU POINT D'INDICE : FAITES VOS COMPTES



Baisser brutalement le salaire des fonctionnaires les ferait réagir.

Socle du traitement des fonctionnaires, le point d'indice subit une dévalorisation lente mais importante. Du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} novembre 2011, il n'a augmenté que de 9,05% alors que l'inflation (avec tabac) s'élevait à 22,65% . **Soit une perte de valeur réelle d'environ 13%.**

Les salariés s'en rendent peu compte car la montée des échelons compense en partie cette perte. Mais l'avancée dans la carrière doit constituer la reconnaissance de l'expérience acquise, pas le rattrapage de l'inflation. Quelques exemples des pertes subies de ce fait :

Un adjoint d'administration 1^{ère} classe au 11^{ème} échelon (Indice Majoré 369) devrait gagner **192 euros de plus chaque mois.**

Un assistant d'administration de classe normale au 13^{ème} échelon (IM 486) : **252 euros.**

Un TSEEAC principal 3^{ème} échelon (IM 439) : **228 euros.**

Un ICNA principal 4^{ème} échelon (IM 464) : **241 euros.**

Un IESSA divisionnaire 3^{ème} échelon (IM 551) : **286 euros.**

Un IEEAC principal 6^{ème} échelon (IM 703) : **365 euros.**

Un attaché principal au 10^{ème} échelon (IM 783) : **406 euros.**

Le gouvernement a déjà annoncé que le point d'indice n'aura aucune revalorisation les trois prochaines années... pendant lesquelles l'inflation continuera !

LES FONCTIONNAIRES RATTRAPÉS PAR LE SMIC

Le traitement des fonctionnaires ne suit donc pas l'inflation. Le Smic si.

Aveu du gouvernement : après la dernière augmentation du Smic (2,1%), c'est **890 000** fonctionnaires qui se retrouvent en-dessous. L'État sera donc contraint à verser une indemnité différentielle pour les amener à ce salaire minimum légal.

Cela signifie clairement que, pour près d'un agent public sur cinq, le revenu global, une fois l'indemnité différentielle versée, atteindra **1.095€** net par mois. C'est seulement **141€** au-dessus du seuil de pauvreté d'une personne seule !



Un petit pour-cent en moins : ça passe.

Rappelons que le Smic est le salaire minimum en-dessous duquel il serait indécent, et illégal, de demander à quelqu'un de travailler. Il concerne les personnels exécutant, en principe, les tâches les moins qualifiées. Alors que les fonctionnaires sont recrutés de manière très sélective et ont des compétences spécifiques.

Le Smic est désormais l'équivalent de l'indice **301** de la grille des rémunérations dans la fonction publique. Pour les agents de catégorie C, celle des ouvriers et des employés, l'indice **301** est atteint au bout de onze ans de carrière. Pour la catégorie A, celle des cadres ou des enseignants, la rémunération de départ de carrière qui représentait **175%** du Smic en 1983, n'en représente plus que **116%**.

GAGNER MOINS, DÉPENSER PLUS : LES MUTUELLES RACKETTÉES

La dernière version du plan d'austérité comporte un doublement de la taxe (créée en 2011 lors d'un plan d'austérité précédent) sur les contrats santé solidaires et responsables, la portant à **7%**. En clair une taxe sur les mutuelles, organismes à but non-lucratif, ne distribuant pourtant pas de dividendes à des actionnaires.

Un surcoût de **1,2 milliards** d'euros en 2011 et **2,2 milliards** en 2012.

38 millions de français ont une mutuelle, ce n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse mais le complément indispensable d'une sécurité sociale en recul constant.

Voilà un impôt sur la santé que les mutualistes paieront tous par une hausse inévitable de leur cotisation.

La mutualité française organise une pétition en ligne pour demander au gouvernement de renoncer à l'impôt sur la santé : <http://www.mutuelles-de-france.fr/petition.php>.

Encore et encore des soustractions.

Les allocations familiales et les aides aux logements ne seront plus indexées sur l'inflation. On annonce une revalorisation de **1%** seulement en 2012. En route pour une lente érosion comme pour le point d'indice.

La taxe réduite de la TVA passe de **5,5 à 7%** à l'exception des produits de première nécessité. Mais sont concernés : les transports, les loisirs, la restauration, l'hôtellerie, le bâtiment, les services à la personne (sauf personnes handicapées), les livres, les abonnements télévisuels...

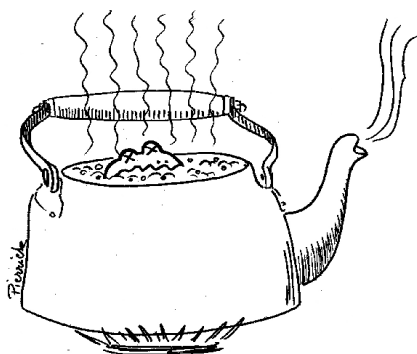
Élargissement de l'assiette de calcul de la CSG et de la CRDS.

Hausses des taxes sur le tabac, les alcools, les sodas.

Instauration d'un jour de carence au prétexte que cette infamie s'applique déjà dans le privé.

Et voilà une augmentation de la TVA (anti-)sociale qui arrive... Il s'agit de faire payer aux consommateurs des cotisations sociales jusqu'alors acquittées par les employeurs.

A chaque fois le pourcentage semble dérisoire, mais l'accumulation fait mal.



Sont-ils prêts pour la TVA sociale ?



**Mobilisation le 18 janvier contre l'austérité:
L'USAC CGT appelle à participer
aux manifestations**

L'USAC-CGT, premier syndicat de la DGAC, est membre de :



Demande de bulletin d'adhésion

Nom/Prénom :

Corps : Service :

Email : Téléphone :

Adresse :